



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Février 2014

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

APPARTEMENT RUE BASSE

Le Conseil Municipal accepte la demande de résiliation du bail de location d'un appartement communal transmise par M. HUMBERSET Matthias, à compter du 28 février 2014. L'état des lieux de sortie a été effectué et l'appartement reste en parfait état. Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de location de l'appartement communal situé au 2 rue Basse par M. LIEUTET Mickaël. Considérant que l'intéressé remplit les conditions de ressources, le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la location de l'appartement à M. LIEUTET Mickaël à compter du 1^{er} mars 2014, au prix de 237,88€ mensuels payable le 1^{er} de chaque mois.

TRAVAUX RD 974

Les travaux d'aménagement du carrefour sont presque achevés, il ne reste que le marquage au sol à réaliser début avril dans des conditions météorologiques favorables. Le Conseil Municipal est en attente d'un devis de pose d'un feu avec détecteur pour la sortie de Mme PEIRAZEAU Bernadette.

Le Conseil Général 21 a bien enregistré la demande de la commune relative à l'aménagement de l'entrée Sud du village sur la RD974. Les travaux sont inscrits au budget complémentaire du Conseil Général de 2014, d'autres précisions seront fournies en juillet / août 2014.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Concernant les travaux de réfection des sanitaires de la salle des fêtes, les délais de pose des cloisons mobiles risquent de ne pas être tenus pour la date initialement prévue. Des toilettes mobiles seront louées si nécessaire pour la manifestation du week end du Goût des 1 et 2 mars.

REMBOURSEMENT GROUPAMA

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 3 611,47€ de Groupama, relatif au sinistre survenu au local technique communal le 12 décembre 2013.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de remboursement par Mme DEWAS Karine, locataire de l'appartement communal situé 1 Grande Rue, 1^{er} étage, d'une somme de 214,20 €, correspondant à l'achat de parquet qu'elle a investi pour recouvrir une moquette usagée dans une chambre. Après vote à la majorité des membres présents et représentés (8 voix pour et une voix contre) le Conseil Municipal accepte de rembourser la somme demandée à l'intéressée.

COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve les chiffres du compte de gestion du budget principal présentés par le comptable du Trésor Public relatifs à l'exercice 2013 qui sont les suivants :

-	Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2013 :	298 299,79 €
-	Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2013 :	472 360,10 €
-	Dépenses d'Investissement de l'exercice 2013 :	369 465,03 €
-	Recettes d'Investissement de l'exercice 2013 :	217 311,36 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

-	déficit d'investissement de	154 237,89 €
-	Excédent de fonctionnement de	667 811,36 €

Le résultat global cumulé de l'exercice présente un déficit d'investissement de 306 391,56 € et un excédent de fonctionnement de 841 871,67 €. Le compte de gestion est approuvé après vote à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal élit pour président de séance Christian JEANNE, 1^{er} adjoint, afin de débattre du compte administratif 2013 et prend connaissance de l'état des consommations et des réalisations des crédits au budget principal de la commune, qui se présente comme suit :

-	Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2013 :	298 299,79 €
-	Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2013 :	472 360,10 €
-	Dépenses d'Investissement de l'exercice 2013 :	369 465,03 €
-	Recettes d'Investissement de l'exercice 2013 :	217 311,36 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

-	déficit d'investissement de	154 237,89 €
-	Excédent de fonctionnement de	667 811,36 €

Le résultat global cumulé de l'exercice présente un déficit d'investissement de 306 391,56 € et un excédent de fonctionnement de 841 871,67 €.

Le Conseil Municipal procède donc au vote du compte administratif alors que le maire, Gérard TARDY se retire momentanément de l'assemblée.

Le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents soit 8 voix pour.

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE

Constatant le résultat global excédentaire de fonctionnement d'un montant de 841 871,67 € à la fin de l'exercice 2013, le Conseil Municipal décide, après vote à l'unanimité des membres présents :

- de reprendre la somme de 306 391,56 € au compte 001 en dépenses d'investissement du Budget Primitif 2014;
- d'affecter au compte 1068 du Budget Primitif 2014, la somme de 473 091,56 € pour couvrir le solde global d'exécution déficitaire de 306 391,56 € et les restes à réaliser de 166 700,00 € ;
- de reprendre le solde, c'est à dire la somme de 368 780,11 € au compte 002 en recettes de Fonctionnement du Budget Primitif 2014.

BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal vote et approuve le Budget Primitif 2014 à l'unanimité des membres présents, avec 9 voix pour, avec les dépenses et recettes suivantes :

- Dépenses d'Investissement :	905 161,56 €
- Recettes d'Investissement :	905 161,56 €
- Dépenses de Fonctionnement :	732 580,38 €
- Recettes de Fonctionnement :	803 884,11 €
LE TOTAL DES DEPENSES EST DE :	1 637 741,94 €
LE TOTAL DES RECETTES EST DE :	1 709 045,67 €

TOURS DE GARDE DES BUREAUX DE VOTE DES ELECTIONS MUNICIPALES

SCRUTIN DU 23 MARS 2014

- de 8h à 10h30 : Virgile LIGNIER, François DE LA GRANGE, Gérard REMONDET
- de 10h30 à 13h : Nadine DUPREY, Antoine LARDY, Samuel JEANNIARD
- de 13h à 15h30 : Jean Paul MAGNIEN, Rachel ROGER, Sébastien JOUAN
- de 15h30 à 18h : Christian JEANNE, Alain NOELLAT, Gérard TARDY

SCRUTIN DU 30 MARS 2014

- de 8h à 10h30 : Gérard TARDY, François DE LA GRANGE, Gérard REMONDET
- de 10h30 à 13h : Nadine DUPREY, Antoine LARDY, Samuel JEANNIARD
- de 13h à 15h30 : Christian JEANNE, Rachel ROGER, Sébastien JOUAN
- de 15h30 à 18h : Christian JEANNE, Alain NOELLAT, Gérard TARDY

Prochain Conseil Municipal le 11/03/2014 à 19h, en séance publique.